

## ***Projet budget participatif 2020 – 2021***

un groupe d'élèves du CVC, encadré par Mme Serrecchia travaille à la mise en place d'un budget participatif au collège, sur l'année scolaire 2020 – 2021 :

- Lucy PICAUVILLE (4Y)
- Léa MALVEILLE (4H)
- Martial RAVARD (6LC)
- Aure PAILLAT (5A)
- Hugo ROLLAND (5A)
- Raphaël ROUSSEL (5A)
- Hugo TOMASI (5C)
- Jules CARDOT (6C)

Ce groupe constitue le comité de décision.

Nous avons, le 14/12/2020 établi ensemble le règlement du budget participatif :

- Le FSE du collège René Caillié, met à notre disposition un budget de 3000,00€, qui pourra être dépensé en totalité ou en partie. (une éventuelle rallonge budgétaire est possible, dans la limite de 500,00€)
- Le calendrier est le suivant :

<b><i>Lancement</i></b>	<b><i>Dépôt des projets</i></b>	<b><i>Choix des projets</i></b>	<b><i>Vote</i></b>	<b><i>Réalisation des projets sélectionnés</i></b>
De la rentrée de Janvier (mise en place) au 22/01	Du 01/02 au 12/03	Du 15/03 au 19/03	Du 22/03 au 02/04 Dépouillement semaine du 06 au 09/04	Sur la fin de l'année scolaire

- Les élèves et adultes du collège seront informés par Pronote, le site du collège et des affiches réalisées par Léa Malveille, Aure Paillat, Hugo Rolland, Hugo Tomasi, Raphaël Roussel.
- Pour proposer un projet il faut constituer un groupe, d'au moins 3 personnes (élèves ou adultes du collège). Un groupe peut proposer jusqu'à 3 projets.
- Le projet doit être détaillé et précis (voir fiche projet jointe). Il doit impérativement porter sur un lieu du collège, parmi la liste suivante :

Les salles de cours, les couloirs, les escaliers, le foyer, le CDI, le self, la cour, les toilettes, le préau.

- Les fiches projets, complètes, seront déposées dans une urne à la vie scolaire.
- Les membres du comité de décision choisiront les projets en fonction de leur précision, réalisme (tant au niveau du budget, que de la faisabilité). Le pôle direction (M. Vincent, Mme Pouilloux, Mme Delmas et M. Paillaud) vérifieront le choix du comité de décision. Les projets retenus conjointement seront soumis au vote. Le choix du comité de décision et du pôle direction ne pourra pas être remis en question.
- Le vote aura lieu au self. Les élèves préparent leur bulletin à l'avance et le déposent dans l'urne, disponible toute la journée (y compris pendant les passages pour changer de salle ou aller en récré). Il sera possible pendant 15 jours et réservé aux élèves et aux adultes du collège (les parents ne peuvent pas voter). Il sera possible de voter pour 2 projets différents maximum. Les projets porteront des numéros et seront consultables à côté de l'urne.
- Le comité de décision se réunira pour dépouiller le scrutin la semaine du 06 au 09 avril si cela est possible. En cas d'empêchement, le dépouillement aura lieu la semaine du 26 au 30 avril 2021. Seront retenus les projets ayant obtenu le plus de votes, jusqu'à épuisement du budget.

Le présent règlement est soumis à M.Vincent et à Mme Delmas pour validation :

Date :

Signatures :